

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1606

Artikel: Mobbing : le travail qui fait mal
Autor: Thorens, Adèle
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019197>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le travail qui fait mal

**Le harcèlement moral au travail gagne du terrain.
Un colloque à l'Université de Lausanne a fait le point de la situation.**

Il y a un an, le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) publiait les résultats de la première étude nationale sur le harcèlement moral au travail, effectuée sur un échantillon de plus de 3000 travailleurs en Suisse. Il s'avère que 7,6% des personnes interrogées peuvent être considérées comme des victimes du mobbing.

Ce terme n'est pourtant pas toujours utilisé à bon escient. Or le premier pas pour combattre le phénomène, notamment au niveau juridique, est de s'en tenir à une définition claire et précise. Selon Heinz Leymann, chef de file de la recherche en la matière, le mobbing consiste en la répétition d'actes et de paroles hostiles, visant à empêcher un collègue de travail de s'exprimer, à l'isoler, à le déconsidérer auprès de son entourage, à le discréditer dans son travail et à compromettre sa santé. La fréquence et la durée de ces agressions sont décisives pour que ce terrorisme psychologique soit reconnu comme tel, et c'est là une première difficulté. En effet, alors que Leymann considère que le mobbing intervient à partir de six mois de persécution, les intervenants constatent que des employés développent des symptômes sévères, pouvant aller jusqu'à la dépression, après des périodes plus courtes de harcèlement. Le mobbing doit donc pouvoir être désigné et reconnu plus rapidement.

Un problème collectif

Il apparaît d'autre part que ce phénomène doit bénéficier d'une approche plus globale. Il ne s'agit en effet pas uniquement d'un dysfonctionnement relationnel inter-individuel. Le mobbing est aussi un problème collectif, favorisé par le contexte général de l'entreprise ou du service concerné. Il arrive en effet que le harcèlement soit considéré comme un outil au service du management. Il est alors utilisé à des fins d'augmentation de la productivité, de maintien des cadres sous pression, voire de gestion des sureffectifs. Certains modes d'organisation du travail, notamment ceux qui induisent une forte concurrence entre les employés, sont également à incriminer, tout

comme les situations de surcharge permanente ainsi qu'une mauvaise répartition des rôles entre collègues. Dès lors, les intervenants plaident pour une démarche préventive au sein des entreprises, afin d'instaurer des conditions de travail favorisant la prévention, la tolérance et le respect entre collaborateurs.

Enfin, il ressort des discussions que le cadre légal doit être amélioré. La nomination de médiateurs dans les entreprises ne peut en effet suffire à enrayer le phénomène du harcèlement moral, dans la mesure où le médiateur bénéficie souvent d'une autonomie limitée. Or la législation suisse n'offre pas de disposition précise et efficace en la matière. La question est abordée dans le

Code des obligations, mais le mobbing n'y est pas clairement défini et seul l'employeur est tenu pour responsable des méfaits perpétrés dans son entreprise, le mobbeur lui-même n'étant pas directement blâmé.

Dans ce contexte, le Département inter-facultaire d'éthique de l'Université de Lausanne, organisateur du colloque, n'entend pas rester inactif. Dans un an, les intervenants, qui auront expérimenté la définition du mobbing formulée pendant la rencontre, se retrouveront pour l'évaluer et envisager son avenir. Une contribution que l'on espère utile dans la lutte contre un phénomène dont les coûts tant humains qu'économiques ou sociaux ne sont plus à démontrer. *ath*

Exposition: Des images muettes du monde

Le musée historique de Lausanne présente actuellement une cinquantaine de cartes géographiques datant de différentes époques. De la carte du monde au plan de parcelle de l'hôtel Beau-Rivage, de l'Antiquité romaine aux vues contemporaines prises depuis un satellite, l'exposition *Images du monde* mise sur l'exemple unique pour raconter «une histoire de la cartographie».

Ce tour d'horizon éclectique aurait nécessité quelques explications pour ne pas dérouler le visiteur qui peine à suivre l'avancée de cette discipline. L'atlas de la France du XV^e siècle, qui inclut une partie de l'actuel canton de Berne, ne peut être apprécié à sa juste valeur sans quelques commentaires historiques: la souveraineté de l'Etat de Berne est remise en question par cette appropriation symbolique de son territoire. Cette carte rend les convoitises du Roi Soleil explicite.

Devant la variété des modes de transcription dont attestent les pièces exposées, le visiteur perplexe cherche des points de repères géographiques lui permettant de «dire» chaque carte. La Table de Peutinger, longue de six mètres, le retiendra particulièrement: l'Europe forme une bande de terre démesurément allongée, traversée par des routes rectilignes et anguleuses. Y trouver Avanches et le «lacus losaneies» est un vrai plaisir.

Les juxtapositions intrigantes entre cartes, plans, atlas, œuvres d'art et relevés topographiques méritent le détour mais restent difficilement interprétables pour le néophyte, même cultivé. Le minimalisme des informations fournies pour chaque pièce livre ces objets scientifiques et utilitaires sans clés de lecture. Ils acquièrent le statut d'objets esthétiques au même titre que les œuvres d'art présentées sur l'un des murs de la salle. L'accent est mis sur la part subjective de chaque mode de représentation. Pour appréhender l'histoire de la cartographie et les enjeux politiques des représentations du territoire, la visite de l'exposition devra en revanche être complétée par l'achat du catalogue. *cf*

Images du monde, une histoire de la cartographie. Musée historique de Lausanne, jusqu'au 31 octobre 2004.